

Création / Révision: Fév. 2015

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

- Nom du produit: Bloc-batterie de lithium-ion rechargeable
- **Identificateur du produit: 34-B 001 MSDS No. A-11F**
(Tous les modèles que Sanyo a fabriqués et dont la capacité est inférieure ou égale à 5.4Ah, excluant la cellule dont la forme est prismatique et dont deux ou plus des côtés sont courts, moyens, longs excédant 12mm, 85mm et 110mm.)
- Nom de la compagnie: **Walter Technologies pour surfaces inc.**
- Adresse: 5977 Route Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, Canada H9R 1C1
- Numéro de téléphone: 514-630-2800
- Numéro de Fax: 514-630-2828
- Numéro de téléphone d'urgence: 613-996-6666 24 Heures/ 7 jours CANUTEC (Centre canadien d'urgence transport)

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTES

- Substance ou préparation: Préparation.
- Informations sur la nature du produit chimique: *1

Composante	Nom du matériel	Concentration (wt %)
Électrode positive	Métal de transition-litium oxydé (Li[M]m[O]n *2)	20~60
Base d'électrode positive	Aluminium	1~10
Électrode négative	Carbone	10~30
Base d'électrode négative	Cuivre	1~15
Électrolyte	L'électrolyte organique est composé principalement de carbonate d'ester	5~25
Boîtier extérieur	Aluminium, métal, aluminium laminé en plastique	1~30

*1 Les composantes mentionnés ne se retrouvent pas dans tous les produits.

*2 La lettre M du métal de transition de moyens et les composés de M sont Co, Mn, Ni et Al-. Un composé inclut un ou plus de ces métaux et un produit inclut un ou plus des composés. La lettre M et N signifie le nombre d'atomes.

Sous utilisation normale, ce bloc-batterie n'expose pas l'utilisateur à des ingrédients dangereux. USA: Cette bloc-batterie est un article conforme à la norme 29 CFR 1910.1200 et, comme telle, n'est pas soumis aux normes de l'OSHA Hazard Communication Standard. Les informations contenues dans cette fiche signalétique contiennent des informations utiles et critiques pour une manipulation sûre du produit. Cette fiche signalétique doit être conservée et être disponible pour les employés et autres utilisateurs de ce produit.

Canada: Ce produit n'est pas contrôlé par le SIMDUT. Ce produit répond à la définition d'un «article manufacturé» et n'est pas soumis à la réglementation de la Loi sur les produits dangereux.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les matières chimiques des cellules sont stockées dans un boîtier en métal ou en plastique métallique laminé scellé hermétiquement, conçus pour résister à des températures et pressions normale d'utilisation. En conséquence, pendant l'utilisation normale, il n'y a pas de danger physique d'inflammation, d'explosion ou de danger de fuites des matières chimique dangereuses.

Cependant, si le bloc-batterie a reçu divers chocs mécaniques, est exposé au feu (ou tout autre source de chaleur importantes), est décomposée, subit une usure abusive des composantes électrique ou une mauvaise utilisation, l'événement de libération de gaz se déclenche. Le boîtier de la cellule de la batterie sera violé à l'extrême et des matières dangereuses peuvent être libérées.

En outre, s'il est fortement chauffé (induction de chaleur) par l'incendie avoisinant, un gaz âcre peut être émis.

- Les dangers les plus importants et leurs effets

Effets potentiels sur la santé:

Inhalation: La vapeur dégagée par l'électrolyte a une action d'anesthésie et stimule l'appareil respiratoire.

Contact avec la peau: La vapeur dégagée par l'électrolyte peut causer une irritation à la peau.

Contact avec les yeux: La vapeur dégagée par l'électrolyte peut causer une irritation, blessure et inflammation aux yeux.

Effets environnementaux: Éliminer en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

- Risques spécifiques:

, Il y aura génération de fluorure d'hydrogène nuisible si les l'électrolyte entre en contact avec de l'eau.

Le liquide pouvant couler d'un bloc-batterie défectueux est inflammable. Tenir un tel bloc-batterie loin du feu.

4. PREMIERS SOINS

Déversement de matières provenant des cellules internes

- Inhalation:

Libérer les voies nasales, se rincer/gargariser la bouche et consulter un médecin si nécessaire.

- Contact avec la peau:

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés immédiatement. Laver immédiatement les matières étrangères ou la région affectée avec du savon et beaucoup d'eau.

- Contact avec les yeux:

Ne pas frotter rigoureusement. Rincer rapidement à l'eau continuellement et en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Immédiatement rincer les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation ou la douleur persiste, consulter un médecin.

Déversement des cellules ou de matières provenant des cellules internes

- Ingestion:

Faire vomir la victime. Si l'état de la victime ne s'améliore pas, consultez un médecin.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Agents extincteurs appropriés: Beaucoup d'eau, de gaz de dioxyde de carbone, de l'azote gazeux, de poudre chimique et mousse d'extinction.
- Risques: Un gaz corrosif peut être émis lors d'un incendie.
- Méthodes pour combattre un incendie: Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie.
- Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers: Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Protection des voies respiratoires: Porter un appareil respiratoire autonome.

Protection de la peau: Porter des gants.

Protection des yeux: Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou un écran facial si un contact est possible.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p.ex. gants, tabliers, bottes).

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Si des composantes de cellules internes sont renversées, telles qu'une fuite d'électrolyte d'une cellule de la batterie, soigneusement traitées selon ce qui suit :

- Précautions:

Retirer les matières déversées avec les équipements de protection (lunettes de protection et des gants de protection).

Ne pas inhaler le gaz autant que possible. En outre, évitez de toucher autant que possible.

- Précautions environnementales: Ne pas disposer dans l'environnement.

- Méthode de confinement de nettoyage: Absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Essuyer de nouveau avec un linge propre et sec.
 - Prévention des risques secondaires: Évitez la rediffusion. Ne pas mettre les matériaux collectés à proximité du feu.
-

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- Ne pas connecter la borne positive à la borne négative avec du fil électrique ou une chaîne.
- Éviter les inversions de polarité lors de l'installation de la batterie à un instrument.
- Ne pas mouiller la batterie avec de l'eau, l'eau de mer, breuvage ou acide; ou exposer à oxydant fort.
- Ne pas détériorer ou enlever la protection tubulaire externe.
- Gardez la batterie loin de la chaleur et le feu.
- Ne pas démonter ou remonter la batterie; ou souder directement la batterie.
- Ne donnez pas de choc mécanique (impacts) ou la déformer.
- Ne pas utiliser un chargeur non autorisé ou une autre méthode de charge que celle prescrite. Terminer manuellement la charge lorsque le processus de charge ne s'arrête pas dans un délai spécifié.

Stockage :

- Ne rangez pas la batterie avec des articles en métal, avec de l'eau, eau de mer, acide ou oxydant fort.
- Faire le montant le stock de la charge de 30 ~ 50% puis à la température ambiante ou moins (température = -20 ~ 35 degrés).

C) dans un endroit sec (humidité: 45 ~ 85%) lieu. Évitez la lumière solaire directe, une haute température et une humidité élevée.

- Utilisez des matériaux d'emballage isolant performants afin d'éviter un court-circuit entre la borne positive et négative lorsque l'emballage se brise pendant la manipulation normale. Ne pas utiliser de matériaux conducteurs ou qui peut facilement briser l'emballage.
-

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (LORS D'UNE FUITE D'ÉLECTROLYTE)

- Paramètres de contrôles
ACGIH: Aucune mention spécifique.
 - Équipement de protection individuelle
Protection des voies respiratoires: ne pas inhaler et porter une protection respiratoire si la ventilation est inadéquate.
Protection des yeux et du visage: Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial si un contact est possible.
Protection de la peau: Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p.ex. gants, tabliers, bottes).
-

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Appearance
État physique: Solide
Forme: Cylindrique, prismatique ou étui stratifié
Couleur: Métallique ou or noire
Odeur: Sans odeur
-

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité: le produit est stable dans des conditions normales.
- Réactions dangereuses sous certaines conditions:
- Conditions à éviter: Lorsqu'un élément du bloc-batterie est exposé à un court-circuit externe, écrasé, déformé ou sous haute température (supérieure à 100 degrés C). La lumière du soleil directe et l'humidité élevée.
 - Matériaux à éviter: Matériaux conducteurs, eau, eau de mer, oxydants et acides forts
 - Produits de décompositions dangereux: Gaz âcre ou nuisible émis lors d'un incendie.

11. DONNÉES TOXYCOLOGIQUES

Électrolyte organique

- Toxicité aigüe:
LD50, oral - Rat 2,000mg/kg ou plus
 - Irritation: Peut causer des irritations aux yeux et à la peau selon les renseignements relatifs à des produits semblables.
-

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

- Persistance et dégradabilité:
Étant donné que les cellules de la batterie ne sont pas recyclable, ne pas jeter à la poubelle.
-

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes recommandées pour l'élimination sûre et écologique :

Produit (déchets de résidus)

La collecte ou l'élimination de la batterie au lithium-ion spécifiée est exigée par la loi comme « droit de contrôle de la batterie » dans plusieurs pays. La collecte ou le recyclage de la batterie est principalement imposées par le fabricant ou l'importateur dans les pays où le recyclage est requis.

Emballage contaminé

Lorsque des matériaux internes sont déversés d'une cellule de batterie contaminés, éliminez comme des déchets industriels soumis à un contrôle spécial.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Dans le cas du transport, éviter une exposition à une température élevée et empêcher la formation de condensation. Manipulez avec soin, sans échapper, chute ou brisure. Évitez d'écraser et/ou mouiller les piles durant le fret. Le récipient doit être manipulé avec précaution. Évitez les chocs qui pourraient briser une cellule de la batterie. S'il vous plaît se référer également à la section 7 MANIPULATION ET STOCKAGE.

Réglementation des Nations Unies

No ONU: 3480 (3481 lorsque la batterie est contenue dans l'équipement ou emballée avec un équipement)

• Nom d'expédition:

Batteries au lithium-ion («piles au lithium ionique contenues dans un équipement" ou "batteries au lithium-ion emballées avec un équipement")

• Classe: 9 *

• Groupe d'emballage: II *

** Cependant, ce produit est défini comme ci-dessus, il n'est **pas** reconnu comme «MARCHANDISES DANGEREUSES» ou est traitée comme des quasis « MARCHANDISES DANGEREUSES » lorsque les conditions de transport sont en accords avec les instructions ou dispositions, selon la région et le mode de transport. Veuillez vous référer aux descriptions dans l'encadré [] des règlements suivants.*

Règlement selon la région et le mode de transport

• Transport aérien, mondial:

IATA-DGR [Comme MARCHANDISES NON DANGEREUSES: "l'instruction d'emballage 965 de la section II" / Presque comme ci-dessus mais affiché comme MARCHANDISES DANGEREUSES: "les instructions d'emballage 965 section IB"] (Lorsque les piles sont emballées avec des équipements ou contenues dans des équipements, reportez-vous aux instructions d'emballage 966 ou 967 au lieu de 965.)

• Transport maritime, mondial:

IMO-IMDG Code [provision spécial 188]

• Transport routier, Europe:

ADR [provision spécial 188]

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

- Prescriptions spécifiquement applicable au produit:

Wastes Disposal and Public Cleaning Law [Japon]

Law for Promotion of Effective Utilization of resources [Japon]

US Department of Transportation 49 Code of Federal Regulations [USA]

* *A propos du chevauchement des règlements, référez-vous à l'article 14-INFOFORMATION SUR LE TRANSPORT.*

California Prop 65:

Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus par l'État de Californie pour causer le cancer ou de toxicité reproductive.

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)

Toutes les composantes sont inscrites sur la Liste intérieure des substances (LIS).

CEPA – National Pollutant Release Inventory (NPRI)

Tous les ingrédients ne sont pas spécifiquement énumérés.

Autres listes réglementaires des États-Unis

CERCLA: Aucun

SARA Title III – Section 302: Aucun

SARA Title III – Section 311/312: Aucun

SARA Title III – Section 313: Aucun

New Jersey Right To Know: Aucun

Section 112: Hazardous Air Pollutants (HAPS): Aucun

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Cette fiche signalétique est offerte par une agence qui se occupe de ce produit pour le manipuler en toute sécurité.
- L'agence devrait utiliser efficacement cette fiche (la mettre en place, d'éduquer la personne en charge) et de prendre les mesures appropriées.
- ***Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont basées sur l'état actuel des connaissances et de la législation en vigueur. Les informations et recommandations énoncées sont faites de bonne foi et exactes à la date de préparation.***
- Cette fiche signalétique donne des conseils sur la santé, la sécurité et les aspects environnementaux du produit et ne devrait pas être interprété comme une garantie de la performance technique ou pour des usages particuliers.

Références:

Dangerous Goods Regulations – 54th Edition Effective 1 January 2013: International Air Transport Association (IATA)

IMDG Code – 2012 Edition: International Maritime Organization (IMO)

The European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road – 2013:

The United Nations Economic Commission for Europe (UNECE)